FCP de droit français

ADARA

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : AMPLEGEST
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

AMPLEGEST - 50 Boulevard Haussmann - 75009 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 4

3. Rapport de gestion 5

4. Informations réglementaires 8

5. Certification du Commissaire aux Comptes 14

6. Comptes de l'exercice 19

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ADARA (Part AC)

ISIN : FR0010637488

Cet OPCVM est géré par AMPLEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre d'une gestion diversifiée, l'objectif d'ADARA est d'offrir une performance nette de frais, supérieure à l'indice synthétique 50% Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes réinvestis) et 50% €str capitalisé sur la durée de placement recommandée (5 ans minimum).

Le portefeuille est investi sur toutes classes d'actifs (actions, taux). La gestion est discrétionnaire au niveau des secteurs d'activités, des zones géographiques et de la taille des capitalisations boursières.

Le FCP étant éligible au PEA, il est investi en permanence à hauteur minimum de 75% de l'actif en actions de l'Union Européenne, Islande et Norvège ; l'investissement en actions de petites capitalisations (inférieur à 500 millions d'euros y compris marché Euronext Growth) est limité à 20% de l'actif. L'exposition au risque actions est comprise entre 45% et 100%, via la détention de titres en direct et d'OPCVM/FIA.

Le FCP peut être exposé à hauteur maximum de 25% en instruments de taux, sans contrainte de répartition dette publique / dette privée, y compris dans des pays émergents. Les émissions sont Investment Grade, soit de notation minimum BBB (Fitch, S&P) ou Baa3 (Moody's) et dans la limite de 20% en titres High Yield (spéculatifs) de notation inférieure ou non notés ; AMPLEGEST mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre -2 et 10. ADARA est investi en OPCVM de 0% à 100%, ainsi qu'en FIA de 0% à 30% ; ces OPC sont de droit français ou européen, de toutes classifications. Le processus d'investissement se fait tout d'abord selon une approche « top down » définie en fonction de l'analyse macro économique des cycles, incluant le niveau des liquidités dans l'économie, la croissance économique, le partage de la valeur ajoutée et l'appétence au risque des investisseurs. La gestion détermine alors le degré d'exposition à chaque classe d'actifs et la diversification sectorielle. Ce processus est ensuite complété par une approche « bottom up », c'est-à-dire une sélection d'OPCVM/FIA au cas par cas, au sein des secteurs précédemment sélectionnés, fondée sur une analyse fondamentale de leur objectif de gestion. Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux instruments financiers dérivés sur des marchés réglementés ou organisés dans un but de couverture ou d'exposition des risques actions et taux, et de change, en vue d'atteindre son objectif de gestion. Le FCP capitalise ses revenus et plus ou moins-values réalisées.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque vendredi à 12 heures (J), sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

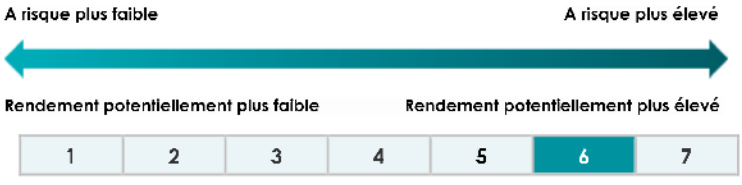

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [6] : Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa forte exposition aux marchés actions internationaux.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : Le FCP peut être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités ou en en titres spéculatifs (haut rendement) qui présentent un risque accru de défaillance. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1) Fusion société de gestion
Le 16 juin 2022, à la suite du changement d'actionnariat, Amplegest (société de gestion) et Invest AM (société de gestion) détenues par le Groupe Cyrus ont fusionné. Amplegest qui assure la gestion financière d'Adara a absorbé Invest AM.

2) Changement de siège social d'Amplegest
A la suite du changement d'actionnariat, Amplegest détenue par le Groupe Cyrus a changé d'adresse. Les locaux et le siège social d'Amplegest se situe au 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris

3) Changement de SRRI

Avant 09/2022	Après 09/2022
5	6

4) Modification de la ventilation des frais (postes 1& 2)
Suite aux changements de dépositaire et gestionnaire administratif et comptable, nous avons corrigé la ventilation des frais pour le poste 1 « Frais de gestion financière » et pour le poste 2 « Frais administratifs externes », sans augmentation du total de ces frais.

	Avant le 01/01/2022		A partir du 01/01/2022	
	Frais de gestion financière	Frais administratifs externes	Frais de gestion financière	Frais administratifs externes
AC	1.85%	0.10%	1.87%	0.08%

Changements de l'exercice à venir

1) Réglementation Priips
Depuis le 1er janvier 2023, le DICI d'Adara a été remplacé par le DIC, nouveau document en vigueur respectant la réglementation Priips.

3. RAPPORT DE GESTION

Préambule :

Dans le cadre d'une gestion diversifiée, l'objectif d'Adara est d'offrir une performance nette de frais, supérieure à l'indice synthétique 50% Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes réinvestis) et 50% €str capitalisé sur la durée de placement recommandée (5 ans minimum).

Adara est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR » et ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte de critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour rappel, le risque de durabilité représente le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement (tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit « Règlement SFDR »).

Performance financière de l'OPC

A. Revue des marchés

L'année 2022 restera historique. Pour la 1ère fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps, un portefeuille équilibré aura connu sa deuxième pire année depuis 1932 (grande dépression post crise de 1929).
L'indice mondial (MSCI World) a perdu 20% en 2022, sa troisième pire année depuis 1974. Le S&P a chuté de -19%. Le Nasdaq a perdu -32% soit la pire performance depuis 2002.
Les Big Tech (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Tesla, Facebook et Nvidia) ont collectivement perdu $4.9 trillions de capitalisation en 2022 soit plus que la perte totale du Nasdaq pendant la bulle internet… Seuls deux secteurs sont en hausse cette année, l'énergie (+24%) et les matières premières (+4%).
Le dollar s'est apprécié de près de 8% l'année dernière mais a perdu près de 8% sur le seul quatrième trimestre de l'année 2022 !
L'inflation a piqué à 9.1% aux US provoquant une réponse aussi cinglante qu'inattendue de la FED : 425bps de hausse de taux... Historique ! En découle une baisse de -16% des obligations 10 ans américaines, soit la pire performance de l'histoire.
En synthèse, le conflit Russo-Ukrainien, l'inflation et les taux d'intérêt ont été les paramètres décisifs et improbables pour les marchés financiers en 2022.
L'inflation est restée à un haut niveau tout au long des six derniers mois de l'année même si elle a probablement passé son pic aux États-Unis. Elle mettra du temps à revenir à un niveau compatible avec les objectifs des Banques Centrales. Cette flambée inflationniste a provoqué un choc de taux d'intérêt que l'on n'avait pas connu depuis des décennies. Une grande partie de l'ajustement monétaire est désormais effectué. Cette politique monétaire restrictive laisse augurer d'un fort ralentissement économique, déjà entamé en Europe et, dans une moindre mesure aux États-Unis.
Le socle de croissance, avec une consommation résistante, un commerce extérieur post covid qui se reprend progressivement et un investissement des entreprises résilient permet d'espérer que ce ralentissement ne se transforme pas en récession forte.
La Chine a souffert de sa « folle » politique zéro covid qu'elle a fini par abandonner en fin d'année 2022. La Banque Centrale et le gouvernement chinois ont tenté d'amortir la baisse de la croissance par des politiques incitatives.
Un environnement de taux en hausse dans une économie en décélération n'est pas favorable aux actifs risqués dans leur ensemble. Pourtant, la plupart des indices actions ont légèrement rebondi au second semestre 2022 après leur chute au cours des six premiers mois. Cette remontée cache une disparité sectorielle importante au sein des principaux indices actions.
Le segment des petites et moyennes valeurs a également souffert en raison notamment d'un problème de liquidité. Au cours du second semestre 2022 des tentatives de rebond des indices ont permis d'espérer (juillet, octobre, novembre) mais elles ont été suivies de rechutes (août, septembre, décembre) dans un contexte de forte volatilité.
L'ensemble de l'année 2022 s'est caractérisée par une baisse substantielle des actions et des obligations face à laquelle il était difficile de résister. Les taux d'intérêt ont donc été le principal catalyseur des marchés au cours de l'année. La perspective d'une prochaine stabilisation courant 2023 est un facteur clef dans notre espoir d'un rebond des actifs risqués. Il faudra toutefois davantage de cohérence et de lisibilité dans la communication des Banques Centrales que ces derniers mois. Elles ont soufflé le chaud, puis le froid à quelques semaines d'intervalle laissant les investisseurs dans un désarroi certain.

B. Principales opérations et mouvements de l'exercice

En 2022 le fonds Adara baisse de 12,63% contre une baisse de son indice de référence de 4,75%.
La sous-performance s'explique par une pleine exposition du fonds (100% d'exposition nette en moyenne sur l'année) alors que l'indice de référence est composé de 50% de l'indice actions européennes.
Notre exposition au secteur des semiconducteurs est également un détracteur important de performance sur l'année (Asm International, Infineon et Soitec en tête). Nous avons renforcé nos positions en cette fin d'année à cette thématique.
Inversement nous profitons de notre exposition sur les secteur pétrolier et matières premières au sens large (Total Energie, Technip energie, GTT…) et d'une surperformance notable au sein du secteur des asset manager alternatifs de Tikehau (en hausse sur l'année contre un secteur en baisse en 2022 de l'ordre de 25% en moyenne).
Le fonds aborde l'année 2023 pleinement investi avec un biais procyclique plus prononcé que notre indice de référence.

- Investissements en OPC gérés par Amplegest :

Actif	Code Isin	Type d'actifs	Quantité	Montant (devise port.)	% NAV
Amplegest Long Short - IC -	FR0013203668	Fonds	10000	1 087 400,00 €	4,21%
Amplegest MidCaps - IC -	FR0011184993	Fonds	1550	395 358,50 €	1,53%
Amplegest PME - IC -	FR0011631076	Fonds	2050	495 034,00 €	1,92%
				1 977 792,50 €	7,66%

- Investissements en OPC gérés par Octo AM (filiale du groupe Amplegest) : néant

C. Variation de l'actif

Au cours de l'année 2022, le nombre de parts du fonds est passé de de 1 745 760 à 1 932 087 parts, pour un montant de souscriptions de 8 963 969.47 EUR et de rachats pour 5 477 027.36 EUR

La VL est passée sur la période de 15.28 EUR à 13.35 EUR soit une baisse de 12.63%.

La variation de l'indice de référence pour la période est de -4.75%.

Le pourcentage de valeur éligible au PEA est de 93.83% au 30/12/2022, et respecte la limite minimum fixée dans le prospectus à 75%.

D. Perspectives de l'exercice à venir

Marquée par une inflation durablement élevée, une crise géopolitique et les difficultés persistantes liées au covid, l'année 2022 aura été une année éprouvante pour les investisseurs sur toutes les classes d'actifs.
Ceux qui avaient placé leur confiance dans des portefeuilles diversifiés (les fameux 50-50 ou 60-40) ont connu la deuxième pire année depuis 1932. Pour la première fois depuis plus de 50 ans, les actions et les obligations ont baissé de manière importante en même temps.
L'année 2023 se présente-t-elle un horizon plus serein pour les investisseurs ?
Bien qu'en théorie la classe d'actifs actions pourrait souffrir d'un essoufflement macroéconomique et d'un environnement de taux plus restrictif, les valorisations se sont déjà sensiblement tassées et le sentiment négatif des investisseurs (niveaux de liquidité…) pourrait encourager les mouvements à contrepied.
Un premier indicateur proviendra des publications du premier trimestre 2023 et des « guidances » des sociétés sur leurs niveaux d'activité et surtout de marge pour l'année à venir. Le marché a déjà commencé à matérialiser un impact négatif important.
De plus, la récession profonde plus qu'attendue par les acteurs de marché ne prend-elle pas la forme d'un atterrissage en douceur de l'économie ?
A en juger les statistiques récentes, la vigueur de la consommation et du marché de l'emploi américain, nous optons plutôt pour la deuxième variante.
Les marchés obligataires, déjà plus volatils que les actions récemment, pourraient continuer de fluctuer avant d'y voir plus clair sur le rythme de hausses des taux des différentes banques centrales.
Un recul des niveaux de progression des prix de base au second semestre parait probable (ne serait-ce qu'à cause des effets de base et la baisse récentes des différentes matières premières) et pourrait donner plus de visibilité aux investisseurs sur toutes les classes d'actifs.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	1 321 327,50	330 720,00
TOTALENERGIES SE	268 527,68	467 416,00
TECHNIP ENERGIES NV	447 535,65	244 861,80
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	563 556,26	
LYXOR EURSTX600 OIL&GAS		558 480,00
PIRELLI & C. SPA	312 855,55	239 932,00
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	297 318,80	244 012,40
VOLKSWAGEN AG-PREF	517 747,17	
DOMETIC GROUP AB	470 716,13	
ATOS SE	460 934,67	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Au cours de l'exercice 2022, Amplegest a respecté les principaux critères qu'elle a définis dans sa politique de sélection des intermédiaires. La liste des brokers tient compte des différents instruments sur lesquels la société intervient. En particulier Amplegest a retenu le coût total de la transaction, la fiabilité et la sécurité du processus d'exécution, y compris les opérations post-marché de règlement/livraison des titres, ainsi que la qualité du reporting sur l'exécution (qualité des informations fournies dans les confirmations d'exécution) comme éléments de sélection.

Amplegest a également signé des conventions de recherche avec des brokers qui ont été sélectionnés en respect de critères définis :

Procédure de choix des intermédiaires pour l'exécution des ordres :
Le choix des intermédiaires est réalisé sur la base des critères suivants :

- Qualité de l'exécution,
- Coût de l'intermédiation,
- Qualité de la gestion administrative post-marché,
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire financiers.

Procédure de sélection des entités qui fournissent des aides à la sélection d'investissements :
Le choix des prestataires de recherche est réalisé sur la base des critères suivants :

- Univers d'analyse,
- Qualité du service de recherche : accès aux modèles, génération d'idées et site internet,
- Mise en relation avec les émetteurs.

Le budget global de recherche alloué au titre de l'année 2022 pour l'ensemble des OPC gérés s'élève à 850 000 euros. Les gérants de l'OPC ont recours aux analyses macro-économiques et aux analyses portant sur les sociétés émettrices émises par les brokers. Ils s'appuient également sur une équipe de 4 analystes financiers propre à Amplegest qui a défini ses propres critères de sélection des valeurs en portefeuille.

La clé répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution d'ordres et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :
Les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement ont représenté 65% du total des frais d'intermédiation.
Les frais d'exécution d'ordres ont représenté 35% des frais d'intermédiation.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 319-18 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.amplegest.com

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL (ARTICLE 6 SFDR)

Bien que cet OPCVM ne promeut pas de caractéristiques ESG, Amplegest est engagé dans une politique de finance durable. Notre démarche d'investisseur responsable s'inscrit dans une volonté de financement de l'économie réelle de manière durable tout en incitant les entreprises à de meilleures pratiques.
Au-delà de l'analyse quantitative, notre analyse ESG accorde une grande importance au dialogue avec les entreprises, chacune des entreprises dans lesquelles nous sommes investis faisant régulièrement l'objet d'entretiens dédiés.

A. Engagement actionnarial au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier 2020, les équipes de gestion Actions d'Amplegest se sont engagées à exercer leurs droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC dont elles assurent la gestion et pour lesquels elles détiennent les droits de vote, ou pour lesquels ceux-ci leurs ont été délégués.
En complément, notre engagement actionnarial se manifeste par l'envoi de lettres d'engagement personnalisées aux entreprises de notre univers investissable et pour lesquelles des efforts dans le domaine ESG sont attendus.

B. Exercice des droits de vote au cours de l'exercice

1) Recours à des services rendus par des conseillers en vote

Afin de conduire au mieux sa politique de vote, Amplegest fait appel aux services de Proxinvest depuis 2019. Proxinvest est une société française de conseil aux investisseurs, spécialisée en matière de politique de vote et d'engagement. Depuis le 1er décembre 2022, Proxinvest est une filiale du groupe américain Glass Lewis, principal fournisseur de solutions indépendantes de gouvernance au niveau mondial. En 2022, Proxinvest a passé au crible les résolutions de 724 sociétés cotées françaises (soit 14 885 résolutions analysées – source Proxinvest).

Amplegest a défini avec Proxinvest une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de la société Amplegest. Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les entreprises cotées détenues par les différents OPC Amplegest. Puis, il envoie un rapport avec les recommandations de vote en fonction des critères définis conjointement afin qu'Amplegest puisse l'analyser. À l'issue de cette analyse, Amplegest confirme ou infirme la recommandation de Proxinvest et le Middle Office AM vote via le système ISS (Institutional Shareholder Services). La décision de vote appartient donc entièrement à la société Amplegest et est appliquée conformément à ses critères.

2) Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce ses droits de vote

La politique de vote d'Amplegest définit que l'exercice des droits de vote s'effectue pour l'ensemble des actions des OPC actions Amplegest. Simultanément à l'ensemble des OPC, le calendrier des assemblées des sociétés détenues par Adara fait l'objet de surveillance aussi bien pour les actions que pour les obligations. L'exercice des droits de vote pour l'ensemble des actions d'Adara a lieu à la demande du gérant.

3) L'exercice du droit de vote d'Amplegest en 2022

L'intégralité de la politique de vote de la société est disponible sur : www.amplegest.com

- Amplegest a participé à 149 Assemblées Générales au cours de l'exercice 01-2022 à 12-2022, soit un taux de participation de 81% par rapport aux sociétés détenues en portefeuille sur la période.
- Amplegest a exercé ses droits de vote pour chacune de ces Assemblées Générales et n'a jamais été en conflit d'intérêts avec ces sociétés.
- Votes par correspondance (100%) et participation physique (0%).
- Pour 11 résolutions (0.4% des résolutions votées), nous avons été conduits à voter différemment de notre politique de vote pré-définie pour des raisons très spécifiques.
- Nombre de résolutions soumises au vote : 2 740
  - Dans **71,8%** des cas nous avons voté **pour**
  - Dans **28.2%** des cas, nous avons voté **contre**

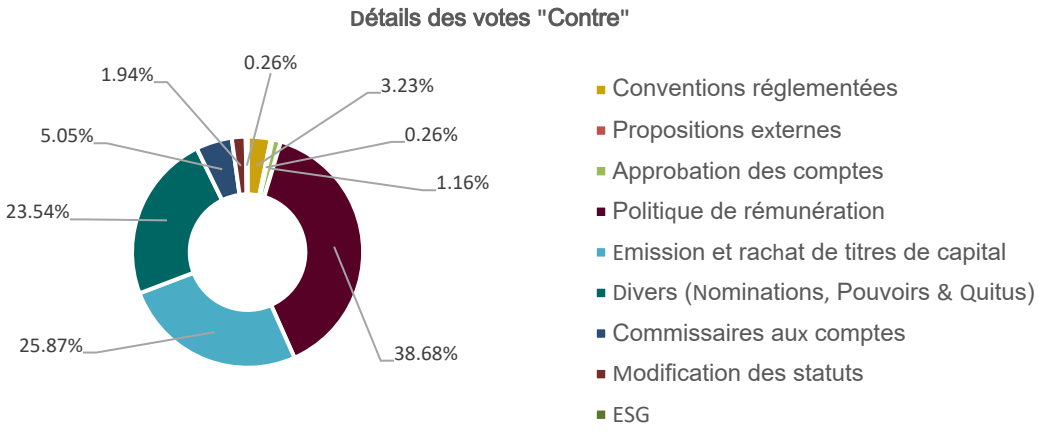

La politique d'engagement actionnarial ainsi que le rapport sur l'engagement actionnarial d'Amplegest sont disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATION SUR LES CRITERES ESG

Adara ne prend pas en compte les critères extra-financiers et est classifié catégorie « Article 6 » au sens du Règlement « SFDR ». En revanche, Adara applique la politique d'exclusion définie par Amplegest. Cette politique, qui concerne l'ensemble des OPC est définies par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec l'équipe de contrôle des risques. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également tout entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest (www.amplegest.com). Concernant les controverses, elles sont gérées par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec les équipes de gestion. En cas de controverse jugée critique, la valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus ou être intégrée dans la liste d'exclusion.
La démarche plus globale d'Amplegest en matière d'ESG est consultable sur son site internet à l'adresse suivante : www.amplegest.com

INFORMATIONS RELATIVES A SFDR (DURABILITE) ET TAXONOMIE

Le fonds n'a aucun objectif de durabilité. En l'absence de données suffisantes provenant des entreprises, l'alignement actuel du fonds à la taxonomie est estimé à 0%.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.
Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 93,83%.

POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

1) Critères financiers et non financiers de la politique de rémunération

La politique de rémunération des collaborateurs d'Amplegest prévoit un niveau de rémunération fixe en lien avec leur niveau de séniorité, d'expertise et leur expérience professionnelle dans l'activité, pour permettre le cas échéant de ne pas accorder de rémunération variable. La rémunération fixe est définie par le Directoire lors de l'embauche.
La part variable de la rémunération a pour objet de compléter la part fixe, elle est déterminée en fonction des objectifs fixés en début d'année et notamment des performances réalisées par le collaborateur. Ces objectifs portent sur des éléments quantitatifs globaux, tels que les résultats, la situation financière de la Société, sur des éléments quantitatifs propres à chaque métier et à chaque poste et sur des éléments qualitatifs, tels que l'engagement personnel du collaborateur notamment dans l'intérêt du client, d'Amplegest, le respect des règles de déontologie de la profession et des procédures internes de maîtrise et de suivi des risques en place au sein de la Société.
Lorsque la part variable de la rémunération dépasse la somme de 200 000 euros,

- 50% de la part variable de la rémunération sont versés en parts ou actions d'OPC gérés par la Société dont la détention doit être au minimum de 2 ans à compter de la date d'attribution,
- 50% de la part variable de la rémunération sont versés sous forme de prime.
- la rémunération variable sera versée sur une période de 3 ans, étant précisé que 40% de la rémunération variable sera versée la première année, un potentiel de 30% la deuxième année et un potentiel de 30% la troisième et dernière année.

2) Décision et réexamen de la politique de rémunération (art 384-85-2 du règlement général AMF)

La politique de rémunération a été déterminée par les membres du Directoire et les membres du Conseil de Surveillance, qui ensemble constituent le Comité de rémunération.
Le comité se réunit une fois par an pour vérifier l'application de la politique de rémunération et valide les montants de rémunération variables attribués aux collaborateurs et plus particulièrement aux collaborateurs concernés au sens de la Directive et plus généralement le niveau de rémunération de chaque équipe et collaborateur.

3) Montants totaux de rémunération au titre de l'exercice clos

Amplegest clôture son exercice en décembre, les données figurant dans le tableau se rapportent à l'année 2022 :

	Montant des rémunérations fixes	Montant des rémunérations variables	Montant total des rémunérations au titre de l'exercice clos
Ensemble du personnel (56 collaborateurs en moyenne)	4.806.918	1.700.483	6.507.401
Membres du Comité de Direction	732.216	315.000	1.042.216
Gérants	1.898.617	863.844	2.762.461

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AMPLEGEST
50 Boulevard Haussmann
75009 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues par email :
www.amplegest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022

ADARA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMPLEGEST
73, boulevard Haussmann
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ADARA relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2023.04.20 11:56:35 +0200

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**25 756 974,01**	**25 599 204,49**
Actions et valeurs assimilées	**22 841 933,51**	**21 461 322,17**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 841 933,51	21 461 322,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**2 915 040,50**	**4 137 882,32**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 915 040,50	4 137 882,32
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**79 384,90**	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	79 384,90	
COMPTES FINANCIERS	**16 869,45**	**1 277 065,92**
Liquidités	16 869,45	1 277 065,92
TOTAL DE L'ACTIF	**25 853 228,36**	**26 876 270,41**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 018 083,68	26 428 390,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-480 954,20	459 880,14
Résultat de l'exercice (a,b)	266 634,43	-210 463,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**25 803 763,91**	**26 677 807,36**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**49 464,45**	**198 463,05**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	49 464,45	198 463,05
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**25 853 228,36**	**26 876 270,41**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	193,93	
Produits sur actions et valeurs assimilées	900 564,70	477 163,46
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**900 758,63**	**477 163,46**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	7 765,58	7 687,79
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**7 765,58**	**7 687,79**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**892 993,05**	**469 475,67**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	563 749,77	650 241,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**329 243,28**	**-180 765,61**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-62 608,85	-29 697,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**266 634,43**	**-210 463,33**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010637488 - Part ADARA C : Taux de frais maximum de 1,87 % TTC.
Les frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) sont de 0,08% TTC maximum sur la base de l'actif net.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Méthode de calcul :
* La commission de surperformance sera de 15% TTC de la performance annuelle nette de frais de l'OPCVM au-delà de la performance de l'indicateur de référence (soit 50% Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes réinvestis) et 50% €str capitalisé) avec high on high.

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du fonds et celle d'un actif ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice de référence 50% Euro Stoxx 50 Net Return (dividendes réinvestis) et 50% €str capitalisé, sur la période de calcul enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/ rachats que l'OPCVM.

Comptabilisation de la provision en cours d'exercice (période de cristallisation) :
Calculée selon la méthode indicée, cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de valeur liquidative (et depuis le début de l'exercice). En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'actif de référence, la part de frais de gestion variable est réajustée par une reprise de provision plafonnée à hauteur des dotations.
Chaque période de cristallisation correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM. Elle débute à la dernière clôture et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion variables seront calculés.
A compter du 1er janvier 2022, si à la fin de la période de cristallisation, si une sous-performance est constatée (différence négative entre la valeur de l'actif net de fin d'exercice et celle de l'actif indicé à la même date), cette sous-performance devra être rattrapée au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner une commission de surperformance.
L'OPCVM pourra provisionner des frais variables dès lors qu'il surperforme son indicateur de référence, y compris en cas de performance négative tout en respectant la période de référence de rattrapage.
En cas de rachat d'actions, si à la date du rachat une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux actions remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Rattrapage des sous-performances et période de référence (5 années consécutives de sous-performance) :
Si la sous-performance constatée pendant 5 années n'a pas été rattrapée, aucune commission de surperformance ne peut être prélevée. Au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation et prélèvement, les sous-performances antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

La commission ne sera provisionnée que si la condition suivante est réunie :
· La performance de l'OPCVM est supérieure à celle de son indicateur de référence et la valeur liquidative est supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée. De la sorte, la commission de surperformance suit le principe du «High On High», aucune commission de surperformance n'est prélevée en fin d'exercice tant que la valeur liquidative de fin d'exercice n'est pas supérieure à la dernière valeur liquidative à laquelle une commission de surperformance a été prélevée.

Pour toute information complémentaire, le porteur pourra se reporter au rapport annuel du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Part ADARA C	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**26 677 807,36**	**20 440 707,57**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 963 969,47	7 619 263,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 477 027,36	-4 741 795,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	728 185,00	600 677,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-575 799,98	-41 449,10
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 332 222,00	674 380,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 929 576,00	-773 855,00
Frais de transactions	-50 452,81	-23 267,48
Différences de change	-34 157,13	-1 329,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 160 649,92	3 223 366,29
Différence d'estimation exercice N	*874 157,43*	*5 034 807,35*
Différence d'estimation exercice N-1	*-5 034 807,35*	*-1 811 441,06*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		-118 125,00
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		*-118 125,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	329 243,28	-180 765,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**25 803 763,91**	**26 677 807,36**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							16 869,45	0,07
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	16 869,45	0,07								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	424 460,43	1,64	362 962,83	1,41				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	6 126,01	0,02						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	79 384,90
TOTAL DES CRÉANCES		**79 384,90**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	49 464,45
TOTAL DES DETTES		**49 464,45**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**29 920,45**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	602 234	8 963 969,47
Parts rachetées durant l'exercice	-415 907	-5 477 027,36
Solde net des souscriptions/rachats	186 327	3 486 942,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 932 087	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	563 395,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	354,09
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 977 792,50
	FR0013203668	AMPLEGEST LONG SHORT IC	1 087 400,00
	FR0011184993	AMPLEGEST MIDCAPS IC	395 358,50
	FR0011631076	AMPLEGEST PME IC	495 034,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**1 977 792,50**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	266 634,43	-210 463,33
Total	**266 634,43**	**-210 463,33**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	266 634,43	-210 463,33
Total	**266 634,43**	**-210 463,33**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-480 954,20	459 880,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-480 954,20**	**459 880,14**

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-480 954,20	459 880,14
Total	**-480 954,20**	**459 880,14**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	12 325 949,83	12 581 766,82	20 440 707,57	26 677 807,36	25 803 763,91
Nombre de titres	997 382	911 398	1 545 571	1 745 760	1 932 087
Valeur liquidative unitaire	12,35	13,80	13,22	15,28	13,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,15	-0,77	-0,57	0,26	-0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18		0,04	-0,12	0,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	27 000	767 610,00	2,98
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	9 000	552 600,00	2,14
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	4 900	570 458,00	2,21
TOTAL ALLEMAGNE			**1 890 668,00**	**7,33**
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	14 000	787 780,00	3,05
TOTAL BELGIQUE			**787 780,00**	**3,05**
DANEMARK				
ORSTED	DKK	5 000	424 460,43	1,65
TOTAL DANEMARK			**424 460,43**	**1,65**
ESPAGNE				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	100 000	280 250,00	1,09
IBERDROLA SA	EUR	30 500	333 365,00	1,29
TOTAL ESPAGNE			**613 615,00**	**2,38**
FRANCE				
ABEO SA	EUR	1 389	25 765,95	0,10
ACCOR	EUR	20 000	467 000,00	1,81
AIRBUS SE	EUR	8 000	888 160,00	3,44
AIR LIQUIDE	EUR	2 880	381 312,00	1,48
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	1 200	158 880,00	0,62
ALSTOM	EUR	24 000	547 680,00	2,12
ATOS SE	EUR	20 000	180 240,00	0,70
AXA	EUR	33 000	859 815,00	3,33
BNP PARIBAS	EUR	22 000	1 171 500,00	4,54
BUREAU VERITAS	EUR	34 000	836 740,00	3,24
CREDIT AGRICOLE	EUR	59 000	580 029,00	2,25
EIFFAGE	EUR	8 000	735 360,00	2,85
ELIS	EUR	38 000	525 160,00	2,04
ENGIE	EUR	20 000	267 760,00	1,03
EUROAPI SASU	EUR	347	4 805,95	0,02
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	30 000	208 800,00	0,81
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	25 000	353 250,00	1,37
FOUNTAINE PAJOT	EUR	600	68 160,00	0,27
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 000	499 000,00	1,93
KERING	EUR	1 000	475 500,00	1,84
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 300	883 870,00	3,43
ORANGE	EUR	50 000	464 050,00	1,80
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	5 000	297 100,00	1,15
SAINT-GOBAIN	EUR	12 000	547 800,00	2,12
SANOFI	EUR	8 000	718 720,00	2,78
SOCIETE GENERALE SA	EUR	28 000	657 440,00	2,55
SOITEC SA	EUR	4 800	733 680,00	2,84

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	57 000	836 190,00	3,24
TIKEHAU CAPITAL	EUR	20 000	485 000,00	1,88
TOTALENERGIES SE	EUR	16 000	938 400,00	3,64
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	5 000	243 150,00	0,94
VINCI SA	EUR	7 000	653 030,00	2,53
WAVESTONE	EUR	4 249	183 344,35	0,71
TOTAL FRANCE			**16 876 692,25**	**65,40**
PAYS-BAS				
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	2 500	589 125,00	2,28
PROSUS NV	EUR	9 000	580 050,00	2,25
STELLANTIS NV	EUR	54 000	716 580,00	2,78
TOTAL PAYS-BAS			**1 885 755,00**	**7,31**
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB	SEK	60 000	362 962,83	1,40
TOTAL SUEDE			**362 962,83**	**1,40**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**22 841 933,51**	**88,52**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**22 841 933,51**	**88,52**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMPLEGEST LONG SHORT IC	EUR	10 000	1 087 400,00	4,21
AMPLEGEST MIDCAPS IC	EUR	1 550	395 358,50	1,54
AMPLEGEST PME IC	EUR	2 050	495 034,00	1,92
TOTAL FRANCE			**1 977 792,50**	**7,67**
LUXEMBOURG				
LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS	EUR	16 000	937 248,00	3,63
TOTAL LUXEMBOURG			**937 248,00**	**3,63**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**2 915 040,50**	**11,30**
TOTAL Organismes de placement collectif			**2 915 040,50**	**11,30**
Créances			**79 384,90**	**0,31**
Dettes			**-49 464,45**	**-0,20**
Comptes financiers			**16 869,45**	**0,07**
Actif net			**25 803 763,91**	**100,00**

Part ADARA C	**EUR**	**1 932 087**	**13,35**